Aide pour constituer un dossier MDPH

**Votre dossier de demande comportera :**

* Le formulaire de demande CERFA complété
* Le certificat médical CERFA complété
* Le GEVA-Sco (qui sera rempli par l’école)
* Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
* Une pièce d'identité
* Une copie de justificatif de filiation : copie livret famille (page parents + page enfant concerné) ou extrait acte naissance.
* tous bilans en votre possession   (orthophoniste, psychomotricien …)
* selon les demandes, un bilan ou avis psychologique (notamment pour les demandes d’orientation, une demande d’accompagnement par un SESSAD …)

**Les champs à renseigner dans le formulaire de demande CERFA sont les suivants :**

-       **page 2**: renseignements administratifs

-       **page 4**: à dater et à signer

-       **page 8**, B votre vie quotidienne: le projet pour votre enfant (facultatif, et vous pouvez aussi joindre un courrier : c'est la première chose qui est lue en commission MDPH : ici est le seul endroit où vous pouvez parler de la répercussion du handicap sur la vie quotidienne, expliquer pourquoi vous souhaitez demander les compensations ...)

-       **page 9 : indiquer la scolarisation actuelle**

**-    Page 10 : si ces informations figurent déjà dans le GEVA-Sco, possible d'écrire "voir gevasco"**

**-    page 11, C2** : les besoins en vie scolaire (à cocher)

-       **page 12, C3** : nature des demandes

-       **page 17, E2** : précisions concernant vos demandes : écrivez ici ce que vous demandez

**Dossier à envoyer à :** MDPH - 6A rue du Verdon – 67100 STRASBOURG

Conseil : si vous le pouvez, photocopiez, scannez ou photographiez toutes les pièces du dossier pour en garder une copie avant d’envoyer le courrier

---------------------------------------------------------------

Pour toute question, vous pouvez contacter : Isabelle RIEGERT

**Enseignant Référent pour la scolarisation des élèves en situation de Handicap**

 courriel : referent67.sud2@ac-strasbourg.fr téléphone : 06 18 49 73 27